

Fiche d'informations pour nouveaux assurés Virement de la prestation de libre passage

Nom

Prénom

Date de naissance

Numéro AVS

Adresse

NPA et lieu

Virement de la prestation de libre passage

Vous avez droit à une prestation de libre passage si vous avez déjà cotisé dans la prévoyance professionnelle lors d'une précédente activité.

Désormais, vous êtes assuré/e auprès de GEMINI Fondation collective.

Conformément aux dispositions légales, votre avoir de prévoyance doit être viré à GEMINI Fondation collective (art. 3 et 4 LFLP). Cela vaut aussi pour tout compte ou police de libre passage.

Coordonnées de paiement pour le virement de la prestation de libre passage

Banque / IBAN

UBS SA, 8098 Zurich
IBAN: CH90 0023 0230 P037 4695 0

Titulaire du compte

GEMINI Fondation collective
c/o Avadis Prévoyance SA
Zollstrasse 42 / case postale
8031 Zurich

À indiquer

Nom

Prénom

Numéro AVS

Procédé

Remettez cette fiche d'informations à la caisse de prévoyance de **votre ancien employeur** afin que votre prestation de libre passage puisse être virée à GEMINI Fondation collective.

Si vous êtes titulaire d'un compte ou d'une police de libre passage, donnez l'ordre à l'institution correspondante de virer votre avoir à GEMINI Fondation collective.

Certificat de prévoyance

Après réception de la prestation de libre passage, nous calculerons vos prestations d'assurance et vous ferons parvenir un certificat de prévoyance.